

Déchèterie d'Aubergenville

Description

Communes concernées

Particuliers :

Du 3 mai au 31 décembre 2021, les habitants des 73 communes ont accès à l'ensemble des 12 déchèteries du territoire, dans le cadre d'une expérimentation. En savoir plus > [cliquez ici](#)

Professionnels :

Entreprises implantées sur la commune d'Aubergenville. Les professionnels peuvent accéder aux déchèteries privées professionnelles en consultant le site suivant : <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>

Jours et horaires d'ouverture (horaires en vigueur du 1er juillet au 31 octobre 21)

- Lundi : 9h - 12h
- Mercredi et vendredi : 14h - 19h
- Samedi : 10h à 12h et 14h - 19h
- Dimanche : 10h - 12h

Pour les professionnels : accès uniquement du lundi au vendredi.

La déchèterie n'accepte plus personne 15 minutes avant la fermeture, afin de s'assurer que les agents puissent fermer la déchèterie à l'heure.

Conditions de dépôt

A noter que ne sont pas autorisés :

- les véhicules équipés de bennes basculantes (camion plateau, etc.)
- les véhicules de plus de 1m90 de hauteur
- les remorques égales ou supérieures à 500kg

Justificatifs à présenter pour les particuliers:

- Badge ou justificatif de domicile de moins de 3 mois
Pièce d'identité

Dépôt exceptionnel (déménagement, décès):

La demande de dépôt exceptionnel doit être sollicitée 2 jours ouvrés avant la date souhaitée via le [formulaire en ligne](#).

Déchets acceptés

Déblais/gravats, déchets verts, encombrants, huiles de vidange, huiles de friture, textiles, piles/accumulateurs, DEEE, lampes, mobilier, DDS, verres

Adresse

Adresse
Rue du Clos Reine
Code postal
78410
Commune
Aubergenville
[01 30 90 12 58](tel:0130901258)

Contactez la plateforme téléphonique INFO déchets au 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

[Demande de dépôt exceptionnel](#)

[Demande de badge d'accès à la déchèterie \(particulier\)](#)

[Demande de badge d'accès à la déchèterie \(professionnel\)](#)

[Demande de bac déchet pour habitat individuel](#)

[Demande de bac déchet pour habitat collectif](#)

[Règlement des déchèteries](#)